

Vayishlah

20 Novembre 2021
16 Kislèv 5782

1214

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La crainte de D.ieu, génératrice d'un repentir sincère

« Les messagers revinrent près de Yaakov en disant : "Nous sommes allés trouver ton frère Essav ; lui-même vient à ta rencontre et quatre cents hommes l'accompagnent." »

(Béréchit 32, 7-8)

Le journal Yabia Omer rapporte les paroles de Rav Ovadia Yossef zatsal. La conduite d'Essav présente une contradiction. D'un côté, il semble ne pas avoir peur de Yaakov, puisqu'il partit à sa rencontre, accompagné de quatre cents hommes et, de l'autre, au moment où ils se retrouvèrent, il se soumit à lui, tel un serviteur devant son maître, comme il est dit : « Essav courut à sa rencontre, l'embrassa, se jeta à son cou et le baisa. » (Béréchit 33, 4)

Ceci est d'autant plus surprenant que D.ieu avait envoyé vers Essav des anges du ciel pour le dissuader de lutter contre son frère et, dans sa grande impiété, il ne s'était pas laissé convaincre. Comment comprendre qu'en voyant Yaakov, il changea soudainement de conduite de façon si radicale ?

Je répondrai que, lorsque Yaakov dépêcha des envoyés à son frère, il leur demanda de lui transmettre tout d'abord le message « J'ai séjourné chez Lavan et prolongé mon séjour jusqu'à présent » (ibid. 32, 5). D'après nos Maîtres (Midrach Agada), il signifiait ainsi à Essav qu'il ne le craignait pas, puisque, s'il était parvenu à résister à l'influence nocive de Lavan et à le vaincre, il parviendrait également à prendre le dessus sur lui.

Toutefois, Essav ne se laissa pas du tout impressionner par ces propos, en vertu du célèbre enseignement de nos Maîtres (Yad Mitsraïm, introduction) selon lequel « voir et entendre sont deux choses distinctes ». En d'autres termes, tant qu'Essav n'avait pas vu son frère de ses propres yeux, il ne pensait pas qu'il était si puissant, ne prêtant pas crédit à son discours. C'est pourquoi, quand il lui dit qu'il avait réussi à respecter les six cent treize mitsvot dans le foyer de Lavan l'impie, il ne le crut pas et pensa que son ange tutélaire céleste

aurait raison de lui. En outre, ce message de Yaakov irrita Essav, ce qui fut pour lui une raison supplémentaire de ne pas renoncer à son projet de le combattre avec sa grande armée.

Cependant, au moment où Essav se retrouva face à Yaakov, il réalisa le puissant pouvoir qu'il retirait de la Torah et l'appréhension le gagna. C'est la raison pour laquelle il se conduisit alors de manière pacifique, l'enlaça, l'embrassa et voulut même l'accompagner. De plus, Essav comprit à cet instant que son frère avait vaincu son ange tutélaire qui, suite à cela, lui avait donné son accord pour les bénédictions reçues de son père.

Cela étant, une difficulté subsiste. Comment expliquer qu'après avoir constaté que Yaakov était plus puissant que lui grâce à son lien étroit avec la Torah, ce qui lui avait permis de vaincre son ange tutélaire, ainsi que Lavan, Essav n'en ait pas tiré leçon et ne se soit pas repenti ?

Je répondrai en m'appuyant sur le célèbre principe énoncé par nos Sages : « Tout est entre les mains du Ciel, à l'exception de la crainte du Ciel. » (Brakhot 33b) L'homme peut tout recevoir du Créateur, hormis la crainte de D.ieu qu'il doit lui-même travailler. Celle-ci faisait défaut à Essav, qui ne s'efforça pas de l'acquérir ; c'est pourquoi il ne parvint pas à s'élever et à se repentir. Certes, face à la vision de son frère, puissant et victorieux, il éprouva un immense désespoir ; néanmoins, dénué de crainte de D.ieu, il campa sur ses positions et resta mécréant.

Du fait qu'Essav refusa de se soumettre au Saint béni soit-Il, après son décès, Il dit à son sujet à travers le verbe du prophète (Malakhi 1, 2-3) : « Je vous ai pris en affection (...), mais Essav, Je l'ai haï. » Car il avait la possibilité de se repentir de son vivant, mais, au lieu de cela, il persista dans son impiété. Ceci nous enseigne que celui qui se repent et se rapproche du Très-Haut est « bien-aimé, agréé, proche et ami de Lui », pour reprendre les mots du Rambam (Hilkhot Téhouva 7, 6).

All. Fin R. Tam

Paris 16h47 17h57 18h45

Lyon 16h47 17h53 18h39

Marseille 16h52 17h56 18h40

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 16 Kislèv, Rabbi Yossef Berdugo, auteur du Divré Yossef

Le 17 Kislèv, Rabbi Noa'h de Loudmir, auteur d'un commentaire sur le Maharam Chif

Le 18 Kislèv, Rabbi Baroukh de Mézibouz, petit-fils du Baal Chem Tov

Le 19 Kislèv, Rabbi Dov Beer, le Maguid de Mezritch

Le 20 Kislèv, Rabbi David Beer d'Ouchpitsin, élève du 'Hozé de Lublin

Le 21 Kislèv, Rabbi Yo'hanan Perlov, l'Admour de Karlin-Stolin

Le 22 Kislèv, Rabbi Avraham Abou'hatséra



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Une contradiction lourde de sens

Je reçus une fois un groupe de Juifs venus me demander des brakhot. À leur entrée dans mon bureau, ils s'empressèrent de me baiser la main avec soumission et crainte. Ils donnaient vraiment l'impression d'être animés d'une foi intense en D.ieu et dans les bénédictions des Justes.

Pourtant, j'appris après leur départ qu'ils étaient des bandits dont tout le monde avait peur, comportement en contradiction totale avec leur attitude humble et soumise à mes côtés. « Mais comment quelqu'un peut-il, d'un côté, avoir foi en D.ieu et dans les brakhot des Tsadikim et, de l'autre, être un malfaiteur transgressant les paroles de la Torah ? » me demandai-je, étonné. Cette contradiction ne provient vraisemblablement que du fait que cet homme n'étudie pas la Torah.

Lorsque l'investissement dans l'étude fait défaut, le mauvais penchant est capable, un beau jour, de pousser l'homme à croire en D.ieu et dans les brakhot des Tsadikim, pour l'inciter, le lendemain, à fauter et transgresser les interdits de la Torah.

Je me souviens que, dans la communauté juive de Lyon, un certain nombre de Juifs se rendaient à la synagogue en voiture le Chabbat. Au départ, je ne comprenais pas cette contradiction : d'un côté, ces Juifs désiraient prier le Chabbat à la synagogue, mais de l'autre, ils le faisaient sur le compte d'une transgression du Chabbat.

Mais en fait, en y réfléchissant davantage, je compris qu'au fond de leur cœur, ces Juifs désiraient se rapprocher de D.ieu. Cependant, l'investissement dans l'étude de la Torah leur faisant défaut, ils n'étaient pas poussés à accomplir la volonté divine à la perfection.

Il va sans dire que je demandai à ces personnes de cesser de transgresser le Chabbat et, grâce à D.ieu, après maintes demandes, quand elles réalisèrent la contradiction dans laquelle elles vivaient à cause d'un défaut dans l'étude de la Torah, elles firent téchouva et eurent le mérite d'observer les mitsvot, tout en fixant des moments pour l'étude.

DE LA HAFTARA

« *Vision d'Ovadia (...)*. » (Ovadia chap. 1)

Lien avec la paracha : la haftara dépeint la haine viscérale d'Essav pour Yaakov, sujet longuement développé dans la paracha où Essav sortit à la rencontre de Yaakov, accompagné de quatre cents hommes, dans l'intention de le combattre.

LES VOIES DES JUSTES

Juger selon le bénéfice du doute

Si la conduite d'un homme craignant D.ieu peut être interprétée positivement ou négativement, on a l'obligation de le juger selon le bénéfice du doute, même s'il est plus logique de l'accuser.

Si le comportement d'un homme moyen, qui tantôt se garde de pécher et tantôt trébucher, présente un doute quant à savoir s'il a agi positivement ou négativement, il faut le juger positivement. Et s'il semble davantage qu'il ait enfreint un interdit, il est recommandé de rester sceptique à ce sujet et les plus pieux le jugeront même positivement.

S'il s'agit d'un homme ne craignant pas D.ieu ou qui commet généralement de mauvais actes, on le jugera avec rigueur. Cependant, si on ne connaît pas l'individu en question et qu'un doute plane sur sa conduite, on le jugera positivement.



PAROLES DE TSADIKIM

L'argent ne fait pas le bonheur

Aux yeux de l'homme, tous les biens matériels n'ont de valeur que chez son prochain. Celui qui possède des fauteuils et des lustres luxueux n'en profite pas. Le pauvre, quant à lui, se réjouit de chaque instant passé dans un cadre plus confortable que le sien, à condition que cette opportunité soit rare.

L'absence de nourriture, d'argent et de toutes les autres jouissances matérielles les rend importants, souligne Rav Galinsky zatsal. Telle est la différence fondamentale entre Yaakov et Essav, qui trouve son expression à travers les mots de ce dernier : « Je possède beaucoup » – sous-entendu, mais pas suffisamment. Car il ne profitait pas de sa richesse.

Dans la synagogue, un nanti aperçoit soudain un pauvre semblant très heureux. Il s'interroge sur la raison de son bonheur et un autre fidèle lui explique qu'il vient d'être nommé responsable, pour une année entière, des montées à la Torah.

« Qu'y a-t-il donc tant à se réjouir de cela ? pense le riche. Il n'a rien à manger chez lui, ses chaussures sont complètement trouées. On lui a simplement confié une petite fonction. Moi, qui possède une grande richesse, je ne parviens à me réjouir que si l'on m'informe que j'ai fait un grand bénéfice dans une affaire. »

Le lendemain, cet indigent frappe à la maison du riche pour lui demander quelques pièces. Son serviteur lui annonce : « Aujourd'hui, il ne reçoit pas le public ! » « Comment cela ? demande le pauvre. Tous les lundis matin, il le fait généralement. »

« Hier, un commerçant a manqué de respect envers mon maître, qui en a été très offensé, et il est resté irrité toute la nuit. Le matin, à son lever, il a appris que ses actions à la bourse étaient en légère baisse. Je ne peux rien faire. Il n'est prêt à recevoir personne. »

Le pauvre pense : « Pourquoi est-il contrarié ? Je ne possède même pas une infime fraction de sa fortune, de ses biens et de sa position. Si j'avais seulement le quart de ce qu'il a, je sortirais danser de joie dans les rues et ne serais jamais fâché, mais heureux du matin au soir.

Les interrogations des deux sont justifiées. Le pauvre ne parvient pas à comprendre le nanti. Quant à celui-ci, il ne peut résoudre l'énigme du bonheur du premier.

Nous en déduisons que, dans ce monde, il n'existe pas de bien absolu. Quand une chose manque ou est rare, elle devient chère. Mais, dès l'instant où on y a accès, elle perd presque tout son goût. Tel est bien le sens des paroles du plus sage des hommes : « Quel profit tire l'homme de tout le mal qu'il se donne sous le soleil ? »



LA CHEMITA

Durant la chémitta, il est permis de déraciner un arbre fruitier, si on a besoin de son emplacement. Il est même permis de le replanter, avec un peu de sa terre, dans un pot non perforé placé dans notre maison, ou bien de recouvrir au préalable d'une tente la parcelle où on désire le replanter. Il est recommandé de veiller à déraciner l'arbre avec un peu de la terre se trouvant autour des racines.

Durant la septième année, il est interdit de couper des arbres fruitiers qui ont déjà commencé à donner des fruits (les vignes, dès l'apparition de petits grains durs ; les oliviers dès l'apparition de bourgeons ; les autres arbres, dès l'apparition de fruits verts). Car agir ainsi reviendrait à entraîner une perte, ce qui est interdit, conformément à l'interprétation de nos Maîtres du verset « Ce sol en repos vous appartiendra à tous pour la consommation » – pour la consommation, et non pas pour la perte.

Toutefois, si les fruits n'ont pas encore poussé sur l'arbre, il est permis de le couper afin d'utiliser son bois pour le chauffage. De même, on a le droit de le couper pour la consommation, comme l'indique le verset précité. La Torah nous interdit de récolter durant la chémitta, c'est-à-dire de le faire comme on en a l'habitude les autres années, par exemple en moissonnant d'un coup une grande quantité. D'après cela, l'élagage pratiqué dans l'intérêt des fruits est permis jusqu'à l'apparition de bourgeons, quelques jours après la chute des fleurs.

Si de petits fruits non mûrs se trouvent sur la branche d'un arbre fruitier, il est interdit de couper cette branche ou ces fruits, jusqu'à ce que ceux-ci mûrissent, en raison de l'interdiction de causer une perte aux denrées de la septième année.

On n'a pas le droit de cueillir ces fruits verts, mais, s'ils sont tombés de l'arbre ou en ont été enlevés, il sera permis, après coup, de les manger, même si on n'a pas l'habitude de les consommer dans cet état. Ceci ne sera plus considéré comme causer une perte aux produits de la chémitta.

Pendant la chémitta, il est permis de cueillir et de faire des variantes de légumes n'ayant pas entièrement mûri, s'il est courant d'agir ainsi pour ces produits, comme pour des tomates vertes.

Il est permis de couper une feuille d'une grappe de raisin afin d'éviter qu'elle ne se gâte. Ceci n'est pas inclus dans l'interdit d'élagage. A priori, il est néanmoins préférable de le faire d'une manière un peu différente qu'à l'accoutumée.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le caractère éphémère de ce monde

« Quant à Yaakov, il se dirigea vers Souccot ; il y bâtit une demeure, et pour son bétail, il fit des enclos. » (Béréchit 33, 17)

Pourquoi Yaakov construisit-il une maison pour les membres de sa famille et seulement des enclos (souccot) pour son bétail ?

Le texte saint décrit le patriarche comme « un homme intègre, assis dans les tentes » (ibid. 25, 27). Nos Maîtres commentent : « Il s'asseyait dans les tentes de Chem et Ever pour y étudier la Torah. » (Béréchit Rabba 63, 10) Homme spirituel, il était conscient de la vanité des plaisirs de ce monde et des besoins physiques. Il savait que l'essentiel était de se consacrer assidûment à l'étude de la Torah.

Dans son commentaire sur le Ein Yaakov, Rabbi Yochiyahou Pinto explique que le souci de Yaakov pour la spiritualité de ses enfants le poussa à leur construire une maison, qui leur assurerait une protection contre tout malheur. Par contre, connaissant le caractère éphémère de ses biens, il fit un abri provisoire pour ses animaux, bien que sa fabuleuse richesse lui eût permis de leur construire quelque chose de plus solide – nos Maîtres soulignent à cet égard (Béréchit Rabba 73, 11) que les cadeaux qu'il envoya à Essav son frère ne représentaient qu'un six cent millièmes de ce qu'il possédait.

Une maison se construit à partir de pierres, d'argile et de matériaux assurant son maintien pour de nombreuses années, alors qu'une cabane, faite de planches et de clous, est provisoire et peut facilement être démontée. Le patriarche désirait ici transmettre un message à tous ses descendants : dans ce monde, l'essentiel est le spirituel, tandis que le matériel n'est que provisoire. En outre, nous n'emportons avec nous dans le monde futur que nos acquis spirituels, qui nous permettent de sortir méritants du jugement céleste.



Rabbi Chaoul Makikats Chéli zatsal

Célèbre éducateur, Rabbi Chaoul Makikats Chéli zatsal consacra son existence à la diffusion de la Torah dans toutes les couches de la communauté de sa ville.

Il naquit à Djerba à Rabbi Maatok Chéli zatsal. Dans sa jeunesse, il apprit auprès de Rav David HaCohen zatsal. À cette période, il commença à remplir la fonction d'assistant dans l'éducation de jeunes enfants, au beit hamidrach de Rav 'Hizkiya Pérez, avec Rav Yossef Berrebi. Après le décès de ce dernier, il fut nommé Roch Yéchiva. Grâce à son exceptionnel talent, il parvenait à expliquer la Torah de manière remarquable.

Nombre des prestigieuses figures de la communauté furent ses élèves, notamment Rav Chlomo Mazouz, Rav Mordékhaï Sagron, Rav Réfaël Kadir Tsivon.

Après la prière, il se rendait quotidiennement au beit hamidrach où sa famille lui apportait un repas léger, qui lui permettait de poursuivre son enseignement à ses jeunes élèves de la Yéchiva jusqu'au soir. En soirée, il répétait son cours de « arba amot halakha » (cours de Guémara en étude approfondie, iyoun) à un public plus âgé, dont les pères et grands-pères de ses disciples, leur procurant ainsi, à eux aussi, de la satisfaction au terme de leur journée de travail.

Malgré sa grandeur, il était extrêmement humble. En dépit de sa discrétion, quand il entrait dans la Yéchiva ou même marchait simplement dans la rue, un silence s'installait soudain, tant il était vénéré de tous.

À son retour chez lui, il n'allait pas immédiatement dormir, mais s'appliquait de longues heures à rédiger des manuscrits d'autres Rabbanim, auxquels il ajoutait ses commentaires sous le nom de Hamakich [abréviation de son nom]. Il transmet cette passion à ses élèves, qu'il habitua à écrire les 'hidouchim leur venant à l'esprit pendant l'étude. Ils les montraient ensuite à leur Maître, qui y apportait quelques rectifications.

Rabbi Alter Mazouz, un de ses disciples, rapporte que, pour les encourager à étudier et mettre par écrit leurs interprétations, il leur racontait que, dès son enfance, il étudiait aux heures tardives de la nuit. Parfois, quand il était déjà couché, il continuait à songer au sujet sur lequel il s'était penché quand, soudain, il trouvait un 'hidouch, une question ou une réponse. Heureux, il sautait de son lit pour allumer la lampe et l'écrire, afin de ne pas l'oublier.

Au cours de sa vie, il fut ministre-officiant, principalement le Chabbat et pendant les fêtes, dans la synagogue de Rav 'Hizkiya Pérez. Il fut aussi scribe et, pendant vingt-quatre ans, écrivit des actes de mariage et divers autres documents pour le tribunal. Rav Kalfon Moché HaCohen le nomma décisionnaire. Deux fois par an, il prenait la parole dans la grande synagogue de Djerba. Ses brillantes interventions, émanant du cœur, éveillaient celui de ses auditeurs, les incitant à se repentir.

Alors que la Deuxième Guerre mondiale faisait ravage en Europe, elle commença à se faire ressentir en Afrique du Nord. L'appétit meurtrier des Allemands les conduisit à Tunis et, avec leurs chaussures à crampons et leurs armes destructrices, ils parcou-

rirent ses rues et causèrent de grands dommages aux Juifs locaux.

Le Chabbat Térouma, ils arrivèrent à Djerba, où ils ordonnèrent au Rav de la ville de rassembler cinquante kilos d'or en trois heures, le menaçant, en cas de désobéissance, de bombarder l'île et de la raser totalement. Pour prouver leur réelle intention de mettre en œuvre ces mauvais desseins, ils firent survoler Djerba par deux avions de chasse.

Une fois cet or collecté en plein Chabbat, la communauté se rassembla pour la prière de min'ha où on lit le verset « Ils prendront l'or ». Rabbi Chaoul commenta : « La Torah nous annonce que les Allemands nous prendront de l'or, mais pas davantage. Le mauvais décret s'arrêtera là. Nous devons remercier l'Éternel de nous avoir pris de l'argent pour nous racheter, afin de nous laisser la vie sauve.

Plus tard, le Roch Yéchiva de Kissé Ra'hamim, Rabbi Meïr Mazouz chelita, fit remarquer que, dans le verset précité, le terme véhem, équivalant numériquement à cinquante et un, fait allusion au poids d'or réclamé par les Nazis. Quant aux dernières lettres de véhem yik'hou èt, elles forment le mot mavèt, écho à la mort dont ont été épargnés tous les membres de cette communauté.

Lorsque les portes de notre Terre Sainte s'ouvrirent aux immigrants, malgré son grand âge et sa maladie, il voyagea pour s'y installer, mû d'amour pour ce pays et confiant dans l'aide divine.

Personnalité marquante de Djerba, sa disparition entraîna un cruel manque. Tous les Sages de cette ville déchirèrent leurs vêtements en signe de deuil. Dans son testament il écrivit : « Avraham Avinou planta une tente à Beer-Chéva ; je veux y planter tout mon corps. » Requête qui fut remplie : il y fut enterré.